

FONDS RÉGIONAL DES TERRITOIRES EN SEREIN ET ARMANCE

DES AIDES CONCRÈTES pour les entreprises fermées administrativement en 2020



ENTREPRISES CONCERNÉES

- Activités commerciales, touristiques, artisanales, de services avec un effectif inférieur ou égal à 10 salariés.
- Siège social ou établissement sur le territoire Serein et Armance ⁽¹⁾.

BASE DE CALCUL

- Établie sur la baisse du chiffre d'affaires moyen mensuel entre les années 2019 et 2020 **pour les entreprises déjà existantes au 31 décembre 2019** **OU** sur la comparaison entre les moyennes mensuelles des chiffres d'affaires réalisés hors et pendant les fermetures administratives **pour les entreprises créées en 2020** (déduction faite des aides obtenues au titre du fond de solidarité national).
- En fonction de la nature des dossiers, le taux d'intervention fera l'objet d'adaptation en commission d'analyse et d'avis.



NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

- Subvention : plafonnée à 10 000 €
- Possibilité d'accompagnement dans le montage du dossier par le service Économie de la CCSA.



COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE ?

- Dossier et règlement d'intervention (jusqu'au 31/12/2021) téléchargeables sur : <https://cc-sereinarmance.fr/entreprendre/> ou disponibles en version papier à la CCSA à Saint-Florentin.



ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE L'AIDE ?

- Après instruction du dossier par les services de la CCSA, décision en conseil communautaire.
- Notification par courrier de la subvention attribuée à l'entreprise.
- Versement de la subvention par la CCSA.



CONTACT

- Chargé de développement économique :
Guillaume Proux > 03 86 80 50 54
> economie@cc-sereinarmance.fr



(1) Beaumont, Bellechaume, Beugnon, Briennon-sur-Armançon, Butteaux, Chailley, Champlost, Chemilly-sur-Yonne, Chéu, Esnon, Germigny, Hauterive, Héry, Jaulges, Lasson, Mercy, Mont-Saint-Sulpice, Neuvy-Sautour, Ormoy, Paroy-en-Othe, Percey, Saint-Florentin, Seignelay, Sormery, Soumaintrain, Turny, Venizy, Vergigny, Villiers-Vineux.

Conception : CCSA - Visuels : pinaboy.com et freepik.com - Ne pas jeter sur la voie publique - 09/2020



Communauté de communes Serein et Armance
37, avenue du Général Leclerc 89600 SAINT-FLORENTIN
Tel. 03 86 80 50 50 | courriel : contact@cc-sereinarmance.fr | site : cc-sereinarmance.fr
Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h



NOUVEAU

FONDS RÉGIONAL DES TERRITOIRES EN SEREIN ET ARMANCE



DES AIDES CONCRÈTES

pour les entreprises fermées administrativement en 2020

Vous travaillez dans le commerce, le tourisme, l'artisanat ou la prestation de services.
Vous avez dû cesser temporairement votre activité suite à une fermeture administrative...
Une subvention peut vous être accordée en + des aides de l'État.

Serein & Armance et la Région Bourgogne-Franche-Comté se mobilisent et vous accompagnent.



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Conditions d'attribution

